

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 4 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de S GENEST), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de JY PONTHER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de A CHARROUD), MC JOUVE, M CEYSSON, B SOUCHE(proc de A ROUSSET), F CHASSON, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER) M TAUPENAS et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 39
Procurations : 7
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 29/10/2020

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : JP LARDY, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE et V VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Fonds de concours à l'association syndicale libre de Juvinas pour le piquetage de la piste de desserte des châtaigneraies.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas apporte une aide financière à la réalisation de pistes de desserte des châtaigneraies, notamment suite au diagnostic foncier agricole et sylvicole adopté en 2015 qui prévoit le soutien à la filière castanécicole et le désenclavement des massifs forestiers.

Un travail partenarial avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et la Chambre d'agriculture a permis de travailler sur un secteur sur la commune de Juvinas. Trois tronçons de pistes sont à l'étude, et une mobilisation des propriétaires a permis de créer une association syndicale libre (ASL), porteuse des différentes tranches de création de pistes de desserte.

Le tronçon dont la réflexion est la plus avancée (appelé secteur A), a une longueur d'environ 2km. Afin de déterminer avec précision et se prémunir d'une approximation sur le tracé de la piste comme cela avait été le cas sur la piste créée à Aizac avec pour conséquences des tensions avec certains propriétaires.

L'ASL de Juvinas souhaite bénéficier d'une subvention pour ce tracé pour financer le piquetage de la piste en amont des travaux afin de :

- faire valider par un expert la faisabilité du tracé proposé par les propriétaires (terrain très escarpé) ;
- permettre à chaque propriétaire de visualiser et valider le tracé de la piste sur le terrain ;
- permettre à l'entreprise qui va réaliser les travaux de travailler précisément et ne pas empiéter sur des propriétés hors tracé.

Un devis a été demandé pour le coût du piquetage sur la section A. Le coût total est de 2 160 € TTC pour environ 2km.

L'ASL de Juvinas sollicite la CCBA pour apporter un fond de concours équivalent à celui accordé par la commune de Juvinas de 780 €, lequel sera également voté par délibération du conseil municipal de Juvinas.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20201104-DEL04112020-04-
DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

La contribution de la CCBA sera versée au bénéficiaire sur présentation d'une facture.
Il est précisé que les crédits ouverts au budget 2020 c/6574-90 sont suffisants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'attribution d'un fonds de concours à l'association syndicale libre de Juvinas de 780€ pour la réalisation du piquetage de la piste de desserte des châtaigneraies secteur A ;
- Autoriser le Président à signer tout document en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 5 novembre 2020
Le Président, Max TOURVIEILHE

